



---

# Avis

---

Le 22 mars 2010

Réf. 2010-H-100

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en mars 2010 afin d'étudier la demande d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), qui veut modifier son permis d'exploitation de réacteur non producteur de puissance (NPROL) pour ses réacteurs MAPLE 1 et MAPLE 2, ainsi que pour sa nouvelle installation de traitement, tous situés à Chalk River (Ontario).

EACL a demandé une modification à son permis NPROL afin de maintenir ces installations en état d'arrêt prolongé non opérationnel. EACL a terminé les activités requises pour placer ces installations en état d'arrêt prolongé, tel que le permet le permis d'exploitation actuel.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'était pas nécessaire pour étudier la modification demandée par EACL.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations, elle publiera sa décision sur le site Web de la CCSN.

La Commission étudiera les mémoires du personnel de la CCSN et d'EACL.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire d'EACL ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Administratrice du tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca